

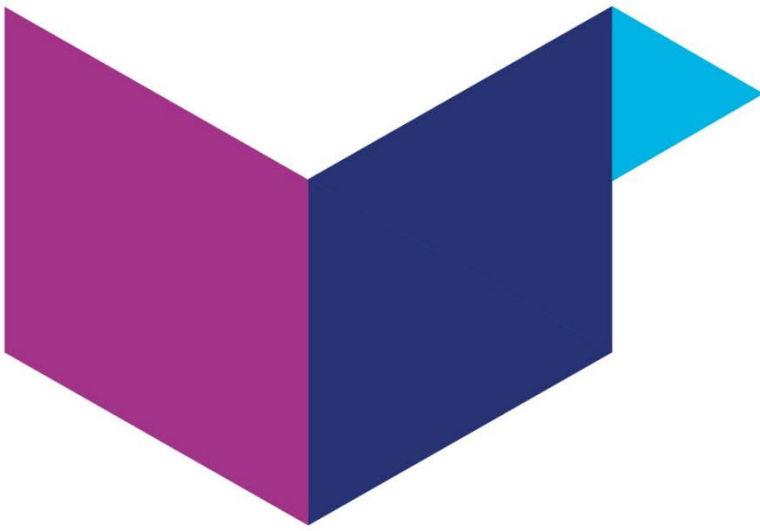
Version mars 2024

# SYNTHESE DES ETUDES PUBLIEES PAR FRANCE COMPETENCES

En 2023



Observations  
et évaluations



## TABLE DES MATIERES

1.	Les enseignements du marché « CEP Actifs occupés » 2020-2023.....	2
2.	Les freins à l'individualisation de la formation.....	2
3.	Les pratiques formatives des entreprises en 2020 .....	3
4.	Evaluation du CEP actifs à l'épreuve de l'expérience des bénéficiaires .....	3
5.	Le bilan annuel du recours au CEP.....	4
6.	Evaluation du bilan du transfert de la collecte .....	4

### AVANT-PROPOS

France compétences réalise des études et des évaluations qui éclairent la réflexion et les décisions de tous les acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Chaque année, seule ou en collaboration avec ses partenaires, l'institution mène des évaluations pour accroître la transparence du système et son amélioration continue.

Cette rétrospective de 2023 vise à présenter de manière concise ces travaux, offrant ainsi aux lecteurs une vision complète des évaluations menées tout au long de l'année.

## 1. LES ENSEIGNEMENTS DU MARCHÉ « CEP ACTIFS OCCUPES » 2020-2023

En janvier 2023, le rapport et la synthèse des enseignements du marché public « CEP Actifs occupés » de la période 2020-2023, ont été publiés.

- Consultez la synthèse en [cliquant ici](#).
- Consultez le rapport dans son intégralité en [cliquant ici](#).

La loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a confié à France compétences une mission de financement et d'organisation du conseil en évolution professionnelle (CEP) des actifs occupés (hors agents publics), délivré par des opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences dans le cadre d'un marché public. France compétences a lancé un premier marché en 2019, qui portait plusieurs ambitions : développer le recours au CEP par les actifs occupés ; promouvoir un service de qualité ; faire du conseil en évolution professionnelle un fil rouge de l'accompagnement sur les territoires.

Trois ans après le lancement, le service CEP actifs occupés est bien installé et s'est progressivement structuré, dans ses process et son organisation. Le recours au CEP actifs occupés a nettement progressé sur la période, pour atteindre 155 709 entrées en CEP en 2022. Les bénéficiaires interrogés se disent très satisfaits et affirment très majoritairement que le CEP leur a été utile, voire très utile.

Si la qualité du service est très largement reconnue par les bénéficiaires eux-mêmes, il apparaît que les modalités de gestion et d'achat du service dans le cadre du marché 2020-2023 ont eu des impacts sur le service lui-même. Plus globalement, il apparaît que la structuration du marché et le pilotage de l'activité des opérateurs ne peut suffire à faire vivre l'ambition du CEP, à développer le recours (aujourd'hui encore mesuré) et à diversifier les usages possibles.

## 2. LES FREINS A L'INDIVIDUALISATION DE LA FORMATION

L'étude sur les liens entre les logiques d'achat et les approches formatives efficaces a fait l'objet de la publication d'un rapport en mars 2023 et d'une synthèse sur les freins à l'individualisation de la formation en septembre 2023.

- Consultez la synthèse en [cliquant ici](#).
- Consultez le rapport en [cliquant ici](#).

Qu'elles soient d'ordre normatif ou politique (lois de 2014 et 2018, PIC...), des invitations répétées encouragent les organismes de formation (OF) à davantage individualiser les parcours qu'ils proposent dans l'objectif de renforcer l'appétence et l'engagement des formés, mais aussi l'efficacité des processus d'apprentissage. L'individualisation de la formation peut être assurée au moyen de trois leviers : l'ajustement de la durée et du contenu aux besoins individuels ; l'hybridation des modalités et méthodes d'apprentissage ; l'accompagnement personnalisé. L'étude pilotée par France compétences analyse les motifs pour lesquels cette ambition d'une plus grande individualisation peine à s'incarner dans la réalité et à dépasser un déploiement expérimental ou « de niche ». Les registres explicatifs, qui se combinent différemment selon les cas, se situent au carrefour de trois dimensions : les caractéristiques de la formation et de la certification à laquelle elle se rattache ; la capacité à faire de l'OF concerné ; les propriétés de la pratique d'achat et de financement mise en œuvre.

### 3. LES PRATIQUES FORMATIVES DES ENTREPRISES EN 2020

Une publication conjointe en mai 2023, entre le Céreq, la Dares et France compétences, a porté sur les pratiques formatives des entreprises en 2020.

- Consultez la synthèse en [cliquant ici](#).

En 2020, malgré la crise sanitaire, les trois quarts des entreprises de dix salariés et plus ont formé au moins un des membres de leur personnel. Cette proportion est stable depuis 2005. En revanche, les modalités de formation ont changé : davantage d'entreprises ont eu recours à l'autoformation, aux formations en situation de travail et aux formations à distance, moins aux cours ou stages. Si certaines de ces évolutions sont étroitement liées à l'adaptation à la situation sanitaire, d'autres pourraient être plus structurelles. En dépit de ces transformations, la part des effectifs formés dans le cadre de cours ou stages (47 %) reste proche de ses niveaux antérieurs. Par ailleurs, les déterminants du recours à la formation professionnelle restent inchangés : il est croissant avec la taille de l'entreprise et variable suivant le secteur d'activité, celui des finances et de l'assurance formant le plus.

### 4. EVALUATION DU CEP ACTIFS A L'EPREUVE DE L'EXPERIENCE DES BENEFICIAIRES

En octobre 2023, le rapport et la synthèse de l'évaluation portant sur l'expérience des bénéficiaires du service « CEP actifs occupés » ont été rendus publics.

- Consultez la synthèse en [cliquant ici](#).
- Consultez le rapport en [cliquant ici](#).

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un service gratuit d'information, d'appui à l'orientation et d'accompagnement des personnes. Il permet à tout actif de faire le point sur sa situation professionnelle, et le cas échéant, d'élaborer, de formaliser et mettre en œuvre une stratégie d'évolution et de sécurisation de son parcours. Inscrit dans une logique de co-construction et sous-tendu par une conception du sujet doté de ressources et non pas déficitaire ou réduit à ses carences, il ambitionne de donner la priorité à l'initiative et l'autonomie de l'individu pour soutenir sa position d'acteur et renforcer sa capacité à réaliser ses propres choix. France compétences, chargée d'organiser le CEP pour les actifs occupés, a souhaité conduire une étude centrée sur l'expérience des bénéficiaires questionnés sur les apports et éventuelles sources d'insatisfaction qu'ils retirent de la fréquentation de ce service.

L'analyse de leur récit enrichi par l'interrogation de quelques conseillers, fait ressortir trois grands domaines d'utilité du CEP – restaurer une confiance dans son pouvoir d'agir, délimiter un objectif, opérationnaliser un chemin pour l'atteindre – tout en désignant quelques axes d'amélioration.

## 5. LE BILAN ANNUEL DU RECOURS AU CEP

Le bilan annuel du recours au service du Conseil en évolution professionnelle délivré par tous les opérateurs confondus a été présenté devant les associations Transition Pro en avril 2023 et repris dans la 2ème édition du Rapport sur l'usage des fonds.

- Consultez la fiche du rapport en [cliquant ici](#).

En 2022, près de 4,6 millions d'actifs ont bénéficié du Conseil en évolution professionnelle (CEP), soit 15 % de la population active en France. Les résultats des évaluations effectuées auprès de ces bénéficiaires soulignent l'impact positif du passage par le CEP sur le renforcement de leur autonomie dans la gestion proactive de leur trajectoire professionnelle.

Les données présentées dans le Rapport sur l'usage des fonds 2023 de France compétences révèlent également que le CEP a contribué à l'amélioration de la qualité des choix professionnels des actifs. En effet, les bénéficiaires ont manifesté une meilleure compréhension des opportunités de formation et d'évolution de carrière, favorisant ainsi une adéquation plus précise entre leurs compétences et les besoins du marché du travail.

## 6. EVALUATION DU BILAN DU TRANSFERT DE LA COLLECTE

Une évaluation du bilan du transfert de la collecte a été rendue publique en juin 2023 et reprise dans l'édition 2023 du Rapport sur l'usage des fonds.

- Consultez la fiche du rapport en [cliquant ici](#).

Le transfert de la collecte des contributions de formation professionnelle et d'apprentissage des OPCO aux Urssaf et MSA est effectif depuis janvier 2022. Ce transfert apparaît comme une réussite : le nombre d'entreprises concernées par la collecte a fortement augmenté, notamment dans les toutes petites entreprises. Cette opération aurait ainsi permis un gain net estimé à 700 millions d'euros en 2022, quand on compare la collecte de 2022 à ce qu'elle aurait été en l'absence de transfert.



Immeuble Canopy, 6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie  
01 81 69 01 40

SUIVEZ-NOUS SUR :   

[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)